

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Gouffrant, Mme Boé à Mme Touraton, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Etcheto à Mme Capdevielle.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **SPORTS** - Aviron Bayonnais omnisports – Bail à construction et attribution d'une subvention d'équipement pour la création d'un pôle d'excellence.

L'Aviron Bayonnais omnisports, et plus particulièrement sa section aviron, constitue une référence pour le sport de haut niveau et pour sa mission éducative auprès des jeunes bayonnais.

Fort de 300 rameurs de compétition et 300 rameurs scolaires, il entend mettre en place des outils lui permettant de réaliser un projet éducatif s'articulant autour de quatre grands axes :

- la formation sportive des jeunes par l'accueil permanent des scolarisés,
- la recherche de la performance, « pôle » d'excellence,
- l'accueil des handicapés,
- la pratique sportive récréative des familles.

Dans ce cadre et afin d'asseoir ce club dans l'élite française de l'aviron, il désire créer un pôle d'excellence qui nécessite l'aménagement d'un espace dédié à la préparation physique de haut niveau. Pour réaliser l'opération, le club envisage d'édifier, à son initiative, un bâtiment adjacent au bâtiment siège de l'Aviron Bayonnais omnisports, d'une superficie de 200 m² environ. Il assurera le financement principal du projet (budget prévisionnel de 300 000 €).

Au regard de l'intérêt que présente ce projet pour le tissu sportif local, la Ville entendant faciliter une telle initiative, il est demandé au conseil municipal de valider :

- le principe d'une mise à disposition au profit de l'association Aviron Bayonnais omnisports, par bail à construction, du terrain d'assiette du projet ;
- l'attribution à ladite association d'une subvention d'équipement de 30 000 €.

Il est précisé que le conseil municipal sera de nouveau saisi pour autoriser la signature de ce bail, une fois les conditions de mise à disposition définitivement arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.